

RE: Repas quotidien

Mohammed ALASHRAM COLLECTIF STRASBOURG <Csma67200@hotmail.com>

Mar 02/05/2023 17:47

À : Cabinet <pref-cabinet@creuse.gouv.fr>; ROBERT Maryse PREF23
<maryse.robert@creuse.gouv.fr>; ANGERS Marie-noelle PREF23 <marie-noelle.angers@creuse.gouv.fr>

Cc : Nohra B <nohra.boukara@mcbn-avocats.fr>; cob.la-souterraine@gendarmerie.interieur.gouv.fr
<cob.la-souterraine@gendarmerie.interieur.gouv.fr>

Cci : masmar@houtmail.fr <masmar@houtmail.fr>; boutghatahmida@hotmail.fr
<boutghatahmida@hotmail.fr>; m.juriste Ccif <m.juriste.ccif@gmail.com>; jamelrouchdi@hotmail.fr
<jamelrouchdi@hotmail.fr>

Bonjour Madame La Préfète,

Par la voie du directeur de l'établissement "Hôtel la Porte de Saint-Jean" ainsi que le commandant de la gendarmerie de la Souterraine, il m'a été communiqué que je n'avais plus le droit d'avoir de repas, par conséquent je vous prie de bien vouloir me confirmer par voie officielle cette information qui m'a été donné à la gendarmerie.

Avez-vous bien donné consigne à l'hôtel de ne plus me permettre de me nourrir, à savoir que je ne dispose pas de document administratif de carte de résidence, je ne peux pas travailler, par conséquent je n'ai aucun moyen de revenu. Si ces informations sont avérées réelles et que ces informations ont bien été données, cela relève d'un traitement inhumain, dégradant qui ne respecte aucune réglementation, aucune loi et aucun principe humain.

Je vous prie de me confirmer cette décision que m'a transmise par voie orale la gendarmerie ainsi que le directeur de l'hôtel, j'attends de votre part un retour sous 24h, passé ce délai et en l'absence de votre retour, je considérerai votre éventuel silence comme une consigne officielle m'interdisant de me nourrir, je prendrai toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder ma santé ainsi que ma vie.

Je vous remercie, Madame La Préfète, très cordialement,

Mohammed ALASHRAM
csma67200@hotmail.com
